

**PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU JEUDI 13 AVRIL 2023 A 19H00**

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril à 19h00, le conseil municipal de la Commune de Lullin, dûment convoqué, le 7 avril 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DEGENEVE Alain, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

Nombre de conseillers municipaux présents : 11

Nombre de votants : 12

Présents : DEGENEVE Alain, FROSSARD Nicolas, DEGENEVE Jean-Pierre, VUATTOUX Rémy, BOINNARD Elise, COLLOUD Grégory, GOUSSARD Jean-Claude, GUERINEAU Maxime, MERMET-BOUVIER Solange, MOREL-CHEVILLET Claude, PERRIN Dorothée.

Absent excusé : SONGIS-WOJCIK Karine (pouvoir à DEGENEVE Jean-Pierre).

Absent : MACHAL Lukasz.

Madame MERMET-BOUVIER Solange a été nommée secrétaire de séance.

ADOPTION A L'UNANIMITE DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 2 MARS 2023.

ADOPTION A L'UNANIMITE DE L'ORDRE DU JOUR.

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXES

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les comptes présentés :

• **Budget principal M14**

Section de fonctionnement

Recettes arrêtées à la somme de 1.417.412,26 €

Dépenses arrêtées à la somme de 803.738,59 €

Résultat de clôture 2022 613.673,67 €

à reprendre à la gestion 2023, article 002 « Excédents antérieurs reportés ».

Section d'investissement

Recettes arrêtées à la somme de 139.595,06 €

Dépenses arrêtées à la somme de 426.624,06 €

Résultat de clôture 2022 - 287.029,00 €

à reprendre à la gestion 2022, article 001 « Déficits antérieurs reportés ».

• **Budget Eau/Assainissement M49**

Section d'exploitation

Recettes arrêtées à la somme de 261.612,94 €

Dépenses arrêtées à la somme de 201.306,25 €

Résultat de clôture 2022 60.306,69 €

à reprendre à la gestion 2023, article 002 « Excédents antérieurs reportés ».

Section d'investissement

Recettes arrêtées à la somme de 448.096,72 €

Dépenses arrêtées à la somme de 94.123,49 €
 Résultat de clôture 2022 353.973,23 €
 à reprendre à la gestion 2023, article 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement ».

• **Budget Remontées Mécaniques du Col du Feu M43**

Section d'exploitation

Recettes arrêtées à la somme de 8.490,45 €
 Dépenses arrêtées à la somme de 6.112,42 €
 Résultat de clôture 2022 2.378,03 €
 à reprendre à la gestion 2023, article 002 « Excédents antérieurs reportés ».

Section d'investissement

Recettes arrêtées à la somme de 60.173,39 €
 Dépenses arrêtées à la somme de 1.944,89 €
 Résultat de clôture 2022 58.228,50€
 à reprendre à la gestion 2023, article 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement ».

• **Budget Caveaux M49 – Comptabilité de stock**

Section d'investissement

Recettes arrêtées à la somme de 0,00 €
 Dépenses arrêtées à la somme de 7.450,00 €
 Résultat de clôture 2022 - 7.450,00 €
 à reprendre à la gestion 2022, article 001 « Déficit antérieurs reportés ».

APPROBATION COMPTES DE GESTION 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion 2022 (budget principal, Eau/Assainissement, Caveaux, Remontées mécaniques du Col du Feu) de Madame le Trésorier Payeur.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES DIRECTES 2023

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir les taux suivants :

Libellé	Bases prévisionnelles 2023 notifiées	Taux votés	Produits attendus
Foncier bâti	944.500,00	26,50 %	250.293,00 €
Foncier non bâti	36.800,00	54,00 %	19.872,00 €
Habitation	292.082,00	17,32 %	54.180,00 €
Total			324.345,00 €

PRESENTATION DES INDEMNITES PERÇUES PAR LES ELUS EN 2022

Préalablement au vote du budget primitif, il convient de présenter à l'assemblée le montant des indemnités perçues par les élus durant l'année N-1.

Le montant des indemnités versées au Maire et aux 4 adjoints en 2022 s'élève à 39.463,56 € brut.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXES

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les budgets présentés :

- **Budget principal M14**

Section de fonctionnement

Dépenses et recettes équilibrées et arrêtés à la somme de 1.446.276,98 €

Section d'investissement

Dépenses et recettes équilibrées et arrêtés à la somme de 734.506,00 €

- **Budget Eau/Assainissement M49**

Section d'exploitation

Dépenses et recettes équilibrées et arrêtés à la somme de 258.991,77 €

Section d'investissement

Dépenses et recettes équilibrées et arrêtés à la somme de 495.248,03 €

- **Budget Remontées mécaniques du Col du Feu M43**

Section d'exploitation

Dépenses et recettes équilibrées et arrêtés à la somme de 7.650,00 €

Section d'investissement

Dépenses et recettes équilibrées et arrêtés à la somme de 61.228,50 €

- **Budget Caveaux M49**

Section d'exploitation

Dépenses et recettes équilibrées et arrêtés à la somme de 7.450,00 €

Section d'investissement

Dépenses et recettes équilibrées et arrêtés à la somme de 14.900,00 €

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, après examen des différentes demandes, décide d'attribuer à l'unanimité les subventions suivantes, à la condition toutefois qu'un dossier de demande écrite soit effectivement déposé auprès de la mairie :

Ski-Club Lullinois	3.000,00 €
OCCE Coopérative scolaire « Les Petits Fûtes »	3.500,00 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers Bellevaux/Lullin	500,00 €
Les amis du Forchat	450,00 €
MJC du Brevon	850,00 €
Attitud'Altitudes	350,00 €
Comité des Fêtes de Lullin	350,00 €
Bell'Gym Club	150,00 €
Société des Anciens combattants	150,00 €
Club des Seniors « Les Edelweiss »	150,00 €
Le Chœur du Brevon	200,00 €
Hermone Animations	350,00 €
Union instrumentale de Vailly	150,00 €

Cœur d'Agathe 150,00 €
MUTAME 78,00 €

Soit au total 10.378,00 €

REPRISE DES CONCESSIONS FUNERAIRES EN ETAT D'ABANDON

La commune a fait le constat que plusieurs concessions se trouvaient en état d'abandon manifeste. Pour remédier à cette situation et permettre à la commune de récupérer les emplacements délaissés, une procédure de reprise des concessions funéraires en état d'abandon a été engagée dans notre cimetière le 13 septembre 2019 (date du premier constat d'abandon) et visait 27 concessions. L'ensemble de la procédure ayant été menée à son terme conformément aux dispositions réglementaires, le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur la reprise des concessions, ce qui permettra ensuite au Maire de prendre l'arrêté individuel de reprise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité que 23 concessions en état d'abandon sont reprises par la commune.

REGULARISATION DES PARCELLES B 1185 ET B 1588 BERNARD PICCOT

Monsieur le Maire présente le courrier formulé par M. Bernard PICCOT par lequel ce dernier sollicite la régularisation des parcelles B 1185 et B 1588 dont il est propriétaire et sur lesquelles est implanté le réservoir d'eau communal « Les Pergasses ». Il est proposé, à l'unanimité, d'acquérir les parcelles B 1185 et B 1588, d'une superficie totale de 12.803 m², et de formuler une offre d'achat à M. Bernard PICCOT à hauteur de 15 cents par mètre carré, soit un total de 1.920,45 €.

DEMANDE DE LOCATION TERRAIN COMMUNAL JEAN ROUPIOZ

Monsieur le Maire présente la demande formulée par M. Jean ROUPIOZ de location de la parcelle communale cadastrée A 1569 pour la culture de pommes de terre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de mettre à disposition une partie de la parcelle communale cadastrée A 1569, à déterminer avec M. ROUPIOZ, au tarif fixé pour les emplacements occupés sur le domaine public – foncier non bâti, soit 3,60 € par mètre carré, pour la superficie utilisée.

PROCURATION OFFICE DE ME ANTOIRE RODRIGUES - CONVENTION DE SERVITUDE AU PROFIT D'ENEDIS

Il est porté à la connaissance du conseil municipal une convention de servitudes régularisées entre la société ENEDIS et le maire de la commune de Lullin le 19 juillet 2019 pour constituer les droits réels nécessaires aux besoins de la distribution publique d'électricité sur les parcelles cadastrées A 3124 et A 3127, appartenant à la commune, moyennant une indemnité de 30,00 €.

Ces conventions prévoient une réitération par acte notarié et pour des questions de commodité, il est proposé une représentation du Maire par procuration de ce dernier au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES pour signer tout acte contenant convention de servitudes et/ou de mise à disposition créant des droits réels pour les besoins de

la distribution publique d'électricité au profit de la société ENEDIS. Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

DEMANDE DE RACHAT DE LA DEBROUSSAILLEUSE AUTOPORTEE PAR UN ADMINISTRATEUR

Monsieur le Maire sort de la pièce, étant concerné par l'affaire. Le 1^{er} adjoint présente le courrier formulé par DEGENEVE Alain.

Il informe que la débroussailleuse autoportée des services techniques va être remplacée et présente le devis proposé par l'entreprise VAUDAUX comportant la reprise de l'ancien matériel, laquelle est proposée à hauteur 4.400,00 €.

Alain DEGENEVE est intéressé par le rachat de la débroussailleuse à ce même tarif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, refuse la vente de la débroussailleuse autoportée à M. DEGENEVE Alain et décide de valider la reprise par l'entreprise VAUDAUX.

QUESTIONS DIVERSES

- **Echanges intervenus avec Madame Dominique RUFFIN au sujet de la parcelle cadastrée A 1739 pour l'entretien du site La Motte, et demande relative à la parcelle cadastrée A 1697** : accord pour l'entretien de la parcelle A 1739 par la commune et remise du bois coupé au propriétaire. Concernant la parcelle cadastrée A 1697, la remise érigée apparaît toujours au cadastre, le permis de démolir est effectivement à régulariser par la commune.
- **Courriers de M. ANKRI Philippe et Mme FAVRE Suzanne relatifs au glissement de terrain sur le chemin communal situé au lieu-dit Le Commun** : une étude hydraulique a été sollicitée auprès de SAGE environnement afin de déterminer les solutions techniques et leur coût dans un 1^{er} temps. Les travaux seront éventuellement menés dans un 2nd temps. D'autres pistes sont également étudiées.
- **Travaux enrobés Chef-Lieu** : A l'occasion des travaux de refecton d'enrobés et de la suppression du ralentisseur devant la mairie, M. RUFFIN sollicite le déplacement de celui-ci (situé jusqu'à lors devant la sortie de sa remise, parcelle A 2512) : accord.
- **Zone constructible Les Viviers**: suite à la saisine du service de publicité Foncière, les différents propriétaires sont désormais identifiés.
- **Passage inférieur communal La Sciaux - dossier GHELFI** : Un rendez vous avec l'avocat est fixé prochainement. pour étudier les possibilités de régularisation de l'emprise sur le domaine public de la construction édifiée en surplomb par la famille Ghelfi.

- **Litige avec M. HELCHESKI** suite à menaces porté devant le tribunal. Relaxe de l'administré.
- **Cérémonie – remise de la Fourragère** : réception du 27ème BCA prévue à Lullin le 26 mai 2023. Une quarantaine de soldats arriveraient le 25 mai après une marche de 100km, dormiraient à la salle des fêtes. Défilé et cérémonie le 26 mai avec casse-croûte offert par la municipalité le midi à la salle des fêtes.
- **Projet site Morel**: nouveau projet présenté par SITEUM le 12/04.
- **Utilisation des salles communales par les associations** : Karen Brock, professeur de Zumba informe de son retrait de la MJC pour reprendre une activité indépendante. Elle demande à continuer de bénéficier de l'accès aux salles communales. Accord mais priorité accordée à la MJC.

***PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL PREVUE
LE 19 MAI 2022***

Le Maire,
Alain DEGENEVE



Le Secrétaire de séance,
Solange MERMET-BOUVIER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Solange MERMET-BOUVIER', written over a horizontal line.